

# RÈGLEMENT JEU CONCOURS

---

## KLEENEX x FOLLOW

### 1. **Organisation du Jeu**

La Société FOLLOW, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 823 766 233, ayant son siège social au 5, rue Saulnier (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 17/04/23 au 30/05/23 inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « jeu concours Kleenex »

Ce Jeu se déroulera sur les comptes Instagram des profils sélectionnés.

### 2. **Conditions de participation**

- Être majeur pour participer au jeu concours.
- Résider en France

Pour cela :

- Liker le reels Instagram
- Suivre le compte @kleenexfrance et celui du talent qui a publié le reels.
- Mentionner deux ami.es en commentaire

Les mineurs qui souhaitent participer au jeu concours doivent obtenir l'autorisation préalable de leur représentant légal et joindre la carte d'identité du représentant légal. Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots, et se réserve le droit d'invalider l'inscription en cas d'absence d'autorisation. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

### 3. **Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Instagram

### 4. **Dotations mises en jeu**

- Un séjour à Center Parcs d'une valeur de 800€.

Cette dotation, qui sera matérialisée sous forme de bon d'achat, n'est utilisable que sur le site Center Parcs.

Les transports jusqu'au lieu choisi par le gagnant ainsi que la restauration sur toute la durée du séjour ne sont pas compris dans le gain du jeu concours.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## **5. Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Liker le reels Instagram
- Suivre le compte @kleenexfrance et celui du talent qui a publié le reels.
- Mentionner deux ami.es en commentaire

Plusieurs participations par foyer sont acceptées.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **6. Détermination des gagnants**

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 7 jours à compter de la fin du jeu et sera effectué parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

Le tirage au sort sera réalisé dans un premier temps par les influenceurs eux-même afin d'obtenir un gagnant chacun, soit quatre gagnants au total. Dans un second temps, l'agence Follow s'occupera de sélectionner un gagnant final parmi les quatre finalistes.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur participation au Concours dans un délai approximatif de 8 à 10 semaines à compter du tirage au sort. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur Foll-ow à l'adresse mail suivante : [contact@foll-ow.com](mailto:contact@foll-ow.com).

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu : 5, rue Saulnier – 75009 Paris, pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Ce trajet sera à la charge du gagnant. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

## **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable via [le site Kleenex](#) jusqu'au lundi 30 mai 2023.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : 5, rue Saulnier – 75009 Paris.

## **11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **12. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 8 mois après la fin de ce dernier. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter le « [site Kleenex](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à [contact@foll-ow.com](mailto:contact@foll-ow.com). En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

## **13. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.